

**RÉPONSE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DANS LA
DEMANDE RELATIVE AUX PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.
DOSSIER R-3790-2012**

1. Référence : Pièce C-ROEÉ-0005, page 13.

Préambule :

Le ROEÉ recommande que Gaz Métro revoie à la hausse les prévisions de participation des programmes Bonification-résidentielle et Bonification-CII (recommandation 1).

Il recommande également que Gaz Métro prévoie, pour le PGEÉ, un seuil minimum de 0,1 % de participation des ménages à faibles revenus qui utilisent du gaz naturel (recommandation 2).

Demandes :

1.1 Veuillez quantifier, en termes de nombre de participants et de budget supplémentaire, la recommandation 1 du ROEÉ.

La recommandation 1 du ROEÉ est liée à la recommandation 2 de l'organisme. C'est pourquoi le ROEÉ considère quelles prévisions de participation pour MFR de l'ensemble des programmes du FEÉ et du PGEÉ devraient rejoindre 0,1 % de la clientèle. Ne connaissant pas pour le moment les prévisions de participation des programmes pour MFR du PGEÉ, il est difficile pour le ROEÉ de voir si Gaz Métro atteindra cette proportion. C'est pourquoi la recommandation a été initialement proposée en forme de pourcentage.

Ne disposant pas des données quant au nombre de ménages utilisateurs pour 2012, le ROEÉ croit que les données du document *Gaz Métro-10 document 1* de la cause R-3662-2008 donnent un bon aperçu du nombre de ménages utilisateurs et non utilisateurs MFR. Le tableau de la page 18 nous permet de voir que 38,7 % des utilisateurs de gaz naturel était des MFR ce qui représente 133 890 MFR. Si l'on tente de rejoindre 0,1% de ces ménages, cela représente 134 ménages à faible revenu. Pour le moment, le ROEÉ croit que cet objectif serait juste et raisonnable afin de démontrer la bonne volonté du distributeur.

En terme de budgets, les documents *Gaz Métro-12 document 3, tableau 1* et *Gaz Métro-12 document 4 révisé, tableau 1* de la cause R-3782-2011, nous pouvons voir qu'ils ne sont pas exploités.

Les programmes PE 133 et PE 134 ont dépensé respectivement 62 % et 59 % de leur budget en 2011. Ce qui démontre bien la nécessité d'un changement de politique du PGEÉ. Pour le FEÉ en 2011, seulement 25,07 % des budgets totaux pour la clientèle MFR et sociocommunautaire ont été utilisée.

Les programmes de bonification pour la clientèle résidentielle d'une part et pour la clientèle CII d'autre part, proposés par le distributeur totalisent 495 870 \$. Ces budgets s'ajoutent aux différents budgets des autres programmes en efficacité énergétique.

Au courant de l'année 2011 (selon *Gaz Métro-12 document 3* p.49 de la cause R-3782-2011), le PGEÉ prévoyait pour les programmes PE133, PE141, PE136 qui touchent les MFR un total de 220 500 \$. Tandis que le FEÉ prévoyait un budget de 345 298 \$. Au total les programmes touchant les MFR totalisaient donc un budget de 565 298 \$.

La proposition du ROEE en terme budgétaire serait donc que l'ensemble des programmes touchant les MFR représente un total de près de 565 298 \$.

En termes de participation la proposition du ROEE serait donc de régler les prévisions de participations sur les prévisions budgétaires, en supposant que le total des budgets touchant les MFR serait similaire, incluant la prochaine cause tarifaire.

Prévision	
	Budget
Proposition GM	
PE 126	63 590 \$
PE 236	432 280 \$
Total	495 870 \$
Budget MFR cause R-3782-2011	565 298 \$
% du budget de R-2782-2011	87,72%

En termes de participants les programmes de bonification devraient pouvoir rejoindre 87,72 % de l'objectif total de 134 ménages MFR. Ce qui se traduit comme suit :

Prévision de participation	
Bonification résidentielle PE 126	23
Bonification CII PE236 :	93
Total	116

Selon le ROEE, Gaz Métro profitera de sa force de vente dans le marché CII, l'augmentation de 15 % du seuil de revenu nécessaire pour avoir accès au programme MFR et l'ouverture du programme aux utilisateurs non payeur pour rejoindre plus de clientèle par rapport à l'année 2011. De plus, en terme administratif, l'intégration du FEÉ au PGEE devrait réduire les coûts administratifs et permettre de centraliser l'ensemble des communications touchant les MFR. Selon le ROEE, Gaz Métro dispose d'une marge de manœuvre budgétaire pour rejoindre un objectif de 0,1 % d'utilisateur MFR.

1.2 Veuillez comparer, en termes de nombre de participants et de budget supplémentaire, la recommandation 2 du ROEE à la proposition actuelle de Gaz Métro.

Voici un tableau récapitulatif qui compare la proposition du ROEE et celle de Gaz Métro :

Prévision		
	Budget	Participants
Proposition GM		
PE 126	63 590 \$	10
PE 236	432 280 \$	40
Total proposition GM	495 870 \$	50
Proposition ROEE		
PE 126	63 590 \$	23
PE 236	432 280 \$	93
Total proposition ROEE	495 870 \$	116

En termes de prévision de participation, la différence est importante. Cependant, le ROEE considère que le distributeur a sous-estimé ses prévisions de participations telles qu'expliquées à la question 1.1 et dans le mémoire du ROEE.

1.3 Veuillez suggérer des moyens concrets permettant à Gaz Métro d'appliquer la recommandation 2 du ROEÉ.

Sans faire de la gestion interne pour le distributeur, le ROEÉ croit que plusieurs moyens sont possibles pour le distributeur afin d'atteindre plusieurs MFR de manière efficace grâce à l'ouverture du bassin de population de MFR dont il dispose désormais. En ce sens, le ROEÉ voit d'un très bon œil le programme de bonification CII. Le ROEÉ soumet quelques exemples concrets :

Le document *Gaz Métro-10 document 1* de la cause R-3662-2008 aux pages 20 et 21 un portrait type du locataire MFR que voici :

«C'est un locataire de Montréal (et environs) habitant un immeuble privé de 11 logements et plus et dont les frais de chauffage sont inclus dans le loyer. Il adopte des comportements énergivores tels que l'ouverture des fenêtres en hiver et il n'utilise pas les services des organismes communautaires. On trouve une forte proportion d'immigrants dans les ménages à faible revenu».

Selon le ROEÉ, le programme de bonification CII de Gaz Métro devrait permettre à la force de vente de GM de proposer des programmes d'efficacité énergétique dans des quartiers montréalais tels que Côte-des-Neiges ou Parc-Extension qui ont un haut taux d'immeuble privé de plus de 11 logements et dont le revenu moyen est souvent sous le seuil des faibles revenus.

Exemple 1 : l'intégration de programmes d'efficacité énergétique de manière ciblée:

Par exemple, selon le profil socio-économique de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce publiée par la ville de Montréal à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Profil_socio_economique_arr_cdn_ndg.pdf, on peut trouver plusieurs statistiques intéressantes sur la clientèle MFR qui correspondent parfaitement au programme de bonification CII tel que présenté par Gaz Métro et qui cadre avec l'étude sur le MFR présenté par le distributeur en 2008.

Sur la question économique :

«43 % des ménages de l'arrondissement sous le seuil de faible revenu, comparativement à 35 % dans la ville de Montréal.» (p. 9)

Sur la proportion d'immigrants et la langue parlée :

«L'arrondissement compte 44 % d'immigrants dont 35 % sont arrivés entre 1991 et 1996» (p 1).

«40 % de la population de l'arrondissement s'affirme d'une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, alors que la part atteint 28 % à Montréal.» (p. 4)

Sur le nombre de locataires et l'identification des propriétaires pouvant devenir clients potentiels de Gaz Métro et/ou utilisateurs de programmes en efficacité énergétique :

«L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce compte 22 % de propriétaires, en comparaison à 34 % à Montréal. [...] Près de 26 % du parc de logements date d'avant 1946, alors que cette proportion atteint 21 % dans la ville de Montréal. [...] Les logements nécessitent des réparations majeures dans 11 % des cas, selon l'opinion de leurs occupants. [...] 3 % des logements sont des maisons individuelles, comparativement à 12 % sur le territoire de la ville de Montréal.» (p4)

Ces statistiques démontrent que l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dénombre une importante clientèle MFR qui souvent ne parle pas couramment français, et qui est locataires d'immeubles à plusieurs logements qui devront tôt ou tard être rénovés.

Donc selon le ROEE une des solutions concrètes que permet le programme de bonification CII et qui devrait être utilisée par Gaz Métro est l'utilisation de sa force de vente pour contacter des propriétaires d'immeuble locatifs de cet arrondissement pour proposer l'intégration de programmes en efficacité énergétique dans une phase de rénovation ou tout simplement en intégration.

Exemple 2 : La traduction dans plusieurs langues des documents marketing du PGEÉ

Ayant maintenant la possibilité de rejoindre une part d'utilisateurs non-payeurs dont un profil socio-économique a été établi, Gaz Métro serait avisé de faire traduire en plusieurs langues selon le profil de sa clientèle, certain de ses documents marketing de façon à rejoindre un grand bassin de clientèle MFR. Une fois traduits, ces documents devraient être offerts à différentes associations de consommateurs, de comités de logements et groupes communautaires ainsi qu'aux associations de communauté culturelle à travers Montréal.

Sans prétendre que cette solution aura un impact immédiat, elle aura le mérite de rejoindre sur le long terme plus de ménages à faible revenu.

Exemple 3 : Rencontre de sensibilisation avec les groupes communautaires et comités de logements, associations de locataires et associations de propriétaires et ACEF sur l'ensemble du territoire.

Les programmes de sensibilisation résidentielle et MFR du FEÉ touchaient par le passé de nombreux partenaires institutionnels comme la FÉCHIM. Sans dénigrer cette approche, le ROEE croit que Gaz Métro gagnerait d'avoir des rencontres de sensibilisation auprès des différents comités de logements du Québec.

Cette démarche devrait permettre de toucher l'ensemble des intervenants qui doivent composer avec les MFR de manière directe. De manière concrète des groupes tels que «le Projet Genèse» rencontrent des locataires dans des quartiers tels que Côte-des-Neiges et ont des contacts dans Côte-des-Neiges en faisant du porte-à-porte, afin de donner de l'information au locataire notamment sur les questions de chauffage. (<http://www.genese.qc.ca/accueil.html>).

L'ensemble de ces exemples d'activité concrète devrait permettre à Gaz Métro de rejoindre un plus grand nombre de MFR que par le passé considérant le bassin plus important de cette clientèle qui pourra être rejointe par les programmes d'efficacité énergétique. Finalement, le ROEE considère que sa recommandation 3 de « *fournir, dans les rapports annuels et ses demandes annuelles les informations suivantes :*

- *Estimation des économies d'énergie liée au programme de bonification résidentielle et au programme de bonification CII*
- *Le nombre de participants MFR propriétaire et MFR locataire*
- *Le nombre de participants utilisateurs payeur et utilisateurs non-payeurs» (Mémoire du ROEE de la cause R-3790-2012, p. 14)*

Devrait aussi permettre de mieux suivre l'évolution de la clientèle MFR à la Régie et chez Gaz Métro.

LE TOUT SOUMIS RESPECTUEUSEMENT.